

PRIORITE D'INTERVENTION 5

ADAPTER LA FORMATION PERMANENTE ET L'APPRENTISSAGE AU SERVICE DE L'EMPLOI

La politique de formation permanente est un enjeu majeur pour les années à venir car elle conditionne tout à la fois le développement de notre économie, la cohésion sociale et l'égalité des chances de tous les habitants de notre Région.

Les efforts entrepris par l'Etat et la Région pour moderniser la formation permanente trouvent leur pleine signification par les objectifs qu'ils se fixent :

- Rendre chacun acteur de son parcours de formation par une démarche citoyenne, donnant ainsi un véritable sens au concept de formation tout au long de la vie.
- Renforcer les compétences par des parcours d'accès à des qualifications reconnues afin de réduire les inégalités face à l'emploi.
- Accompagner par la formation, la création d'activités et le développement économique de notre région.

L'Etat et la Région s'accordent à reconnaître le double enjeu de la formation professionnelle initiale par l'apprentissage en alternance : l'enjeu éducatif et celui du développement économique et de l'emploi dans le Nord-Pas de Calais. Pour cela, ils entendent poursuivre l'effort d'amélioration qualitatif du dispositif d'apprentissage entamé sous le Contrat de Plan précédent.

Deux axes majeurs d'interventions ont été arrêtés conjointement :

- Se donner les moyens d'un pilotage régional concerté de l'apprentissage par la mise en place d'une banque de données communes sur le dispositif.
- Développer des actions de qualité de l'apprentissage en alternance en particulier dans la relation CFA / entreprise et la formation des maîtres d'apprentissage.

Autour de ces axes, s'articuleront des actions ciblées en vue de diminuer les ruptures de contrats et de faciliter l'insertion des apprentis dans l'emploi.

Cette priorité s'appuie sur les objectifs suivants :

- Soutenir les parcours d'accès à la qualification et de renforcement de compétences.
- Accompagner par la formation la création d'activités et le développement économique.
- Moderniser et adapter l'appareil de formation.
- Favoriser le développement qualitatif du dispositif d'apprentissage.

Priorité d'intervention 5	adapter la formation permanente et l'apprentissage au service de l'emploi	ETAT en MF et en (M€)	REGION en MF et en (M€)	Département du Nord en MF et en (M€)	Département du Pas de Calais en MF et en(M€)
	Objectifs opérationnels :				
	20. Soutenir les parcours d'accès à la qualification et de renforcement de compétences	192,5 (29,3464)	132 (20,1233)	30,5 (4,6497)	
	⇒ Structurer les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics	101,5 (15,4736)	74 (11,2812)	9,5 (1,4483)	
	⇒ Construire un cadre de réponses adaptées à la situation des jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle	14 (2,1343)	21 (3,2014)	14 (2,1343)	
	⇒ Favoriser la mise en place d'une action concertée des différents partenaires concernés par la lutte contre l'illettrisme	38 (5,7931)	7 (1,0671)	7 (1,0671)	
	⇒ Développer l'usage des outils d'individualisation et favoriser le développement des enseignements alternatifs	7 (1,0671)	13 (1,9818)		
	⇒ Permettre la reconnaissance et la validation des acquis	10 (1,5245)	7 (1,0671)		
	⇒ Favoriser la résorption des inégalités particulières relatives à l'insertion professionnelle	15 (2,2867)	6 (0,9147)		
⇒ Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sans emploi	7 (1,0671)	4 (0,6098)			

Priorité d'intervention 5	adapter la formation permanente et l'apprentissage au service de l'emploi	ETAT en MF et en (M€)	REGION en MF et en (M€)	Département du Nord en MF et en (M€)	Département du Pas de Calais en MF et en (M€)
	<p>21. Accompagner par la formation la création d'activités et le développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Construire une stratégie concertée Etat/Région articulée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (accompagnement des mutations socio-économiques) ⇒ Accompagner, par la formation, l'implantation ou l'extension d'entreprises ⇒ Favoriser le développement de l'encadrement de l'entreprise (PICS) <p>22. Moderniser et adapter l'appareil de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accompagner la montée en qualité des organismes de formation ⇒ Aider à la modernisation des équipements des organismes de formation ⇒ Accompagner l'organisation administrative et financière des organismes de formation ⇒ Développer la formation maritime continue <p>23. Favoriser le développement qualitatif du dispositif d'apprentissage.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer les partenariats pour piloter et réguler le dispositif d'apprentissage et optimiser les parcours ⇒ Développer la qualité du dispositif d'apprentissage particulièrement dans la relation CFA/Entreprises 	<p>102 (15,5498) 72 (10,9763)</p> <p>14 (2,1343)</p> <p>16 (2,4392)</p> <p>203 (30,9472)</p> <p>49 (7,4700)</p> <p>147 (22,4100)</p> <p>5 (0,7622)</p> <p>2 (0,3049)</p> <p>24,5 (3,7350)</p> <p>18 (2,7441)</p> <p>6,5 (0,9909)</p>	<p>64,5 (9,8330) 38,5 (5,8693)</p> <p>21 (3,2014)</p> <p>5 (0,7622)</p> <p>119 (18,1414)</p> <p>42 (6,4029)</p> <p>70 (10,6714)</p> <p>7 (1,0671)</p> <p>15,4 (2,3477)</p> <p>7 (1,0671)</p> <p>8,4 (1,2806)</p>		
		522 (79,5784)	330,9 (50,4454)	30,5 (4,6497)	

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

ETAT DES LIEUX

Pour l'ensemble des publics les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle, la construction de réponses adaptées repose sur l'usage du principe d'une compétence partagée entre les politiques publiques, la segmentation des compétences en matière d'emploi et de formation a donné lieu à des juxtapositions des dispositifs ne favorisant ni la lisibilité ni l'efficacité des parcours d'accès à la qualification.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

Le maintien de la cohésion sociale et territoriale requiert une intensification des moyens de lutte contre le chômage et l'exclusion.

S'agissant des jeunes, l'effort en faveur de leur insertion passe par un renforcement des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement avec un effort particulier concernant la diversification de l'orientation des jeunes filles.

Plus largement et pour l'ensemble des publics les plus éloignés de l'insertion sociale professionnelle, la construction de réponses adaptées repose sur l'usage du principe d'une compétence partagée entre les politiques publiques.

Les modalités de collaboration établies entre l'Etat et la Région en association avec les Départements ont pour objet de faire de la formation permanente un élément essentiel de performance économique et de cohésion sociale.

Les moyens contractualisés constituent une valeur ajoutée aux programmes respectifs mis en oeuvre.

Les champs d'organisation concernés sont les suivants : insertion sociale et professionnelle de jeunes, lutte contre l'illettrisme, validation des acquis, introduction de la notion égalité des chances dans l'orientation en termes de diversification des choix professionnels.

Moyens d'action

- 20-1 Structurer les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics
- 20-2 Construire un cadre de réponses adaptées à la situation des jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle
- 20-3 Favoriser la mise en place d'une action concertée des différents partenaires concernés par la lutte contre l'illettrisme
- 20-4 Développer l'usage des outils d'individualisation et favoriser le développement des enseignements alternatifs
- 20-5 Permettre la reconnaissance et la validation des acquis
- 20-6 Favoriser la résorption des inégalités particulières relatives à l'insertion professionnelle
- 20-7 Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sans emploi

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 192,5 MF (29,3464 M€) [dont 2,5 MF (0,3811 M€) pour l'agriculture et 190 MF (28,9653 M€) pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité].

Région : 132 MF (20,1233 M€).

Département du Nord : 30,5 MF (4,6497 M€).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité d'intervention 5, ainsi que pour le moyen d'action 45-2 (TIC).

RESULTAT ATTENDUS

- Renforcer l'efficacité des parcours de formation.
- Faciliter l'accès aux publics les plus en difficulté.
- Mobiliser les moyens de formation en adéquation avec les besoins individuels et les besoins socio-économiques.
- Prendre en compte les acquis de l'expérience personnelle et professionnelle.
- Assurer la convergence des interventions et des financements qui leur sont attachés.

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre de sorties positives du dispositif (insertion, qualification acquise, succès aux validations)

INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTATS

- Nombre de dossiers de validations des acquis professionnels traités

INDICATEUR DE REALISATION

- Nombre de bénéficiaires correspondant aux publics cibles prioritaires par type de public prioritaire : niveau de formation et statut à l'emploi, jeune, adulte, homme, femme.

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de femmes dans les actions de formation de droit commun dans les domaines non traditionnels (bâtiment, industrie, transport).
- Nombre et part des femmes parmi les dossiers de validation des acquis.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cet objectif opérationnel concerne essentiellement le volet « équité sociale » du développement durable même s'il contribue au développement économique (en qualifiant des personnes et en les formant à l'emploi), ou s'il peut indirectement contribuer à une prise de conscience de la population en matière d'environnement (formations sur ce thème, ou plus largement sur le thème du développement durable).

Les actions mises en oeuvre visent l'insertion sociale durable des jeunes très engagés dans des processus de marginalisation. Elles contribuent en ce sens à la responsabilisation et au développement de l'autonomie de ces personnes en fournissant un savoir de base qui leur permet de trouver ou retrouver une place de citoyen.

La mise en oeuvre de cet objectif intègre des principes de gestion et de décision relevant du développement durable. Ainsi, la solidarité spatiale est-elle prise en compte à travers l'identification des besoins de proximité ; aussi, la notion de gouvernance est développée notamment en recherchant la synergie des moyens et actions des partenaires et la non-concurrence de ceux-ci dans sa mise en oeuvre ; l'objectif opérationnel cherche à transformer les interventions juxtaposées des pouvoirs publics, face à des dynamiques de marginalisation, en cadres reconnus d'interventions conjointes.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

Les modalités de collaboration établies entre l'Etat et la Région en association avec les Départements ont pour objet de faire de la formation permanente un élément essentiel de performance économique et de cohésion sociale pour les territoires.

Le renforcement des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement s'opère sur une base d'organisation territoriale garantissant un suivi des étapes formation des parcours en centre de formation ou en entreprise dans la proximité ou à distance ; la satisfaction des besoins d'étapes formation est l'objet de l'élaboration de plans locaux d'action concertée.

L'Etat consacrera 20 MF (3,0490 M€) de son enveloppe pour cet objectif opérationnel au volet territorial.

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.1

Structurer les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constats :

La structuration de ces fonctions est centrale dans la mise en oeuvre de la politique de formation permanente; en effet, celle-ci, met l'accent sur l'élaboration en amont de la formation, d'un parcours s'appuyant sur le projet professionnel de la personne. La Région et l'Etat reconnaissent un rôle prépondérant aux structures qui réalisent l'accompagnement des publics, c'est à dire en dispensant l'information nécessaire, en facilitant l'élaboration du projet professionnel (directement ou indirectement), en validant le projet envisagé, en prescrivant les étapes de formation nécessaires et en assurant le suivi et le soutien pendant et après les différentes étapes requises par le parcours d'insertion.

La compétence régionale, dans ces domaines, s'exerce en priorité en direction des jeunes de moins de 26 ans en complémentarité des moyens mobilisés par l'Etat notamment pour les publics « adultes » dans le cadre de sa politique « emploi ».

Description de l'intervention :

L'intervention se décline selon les trois programmes suivants :

- renforcement du réseau d'insertion des jeunes
- constitution d'un réseau d'accompagnement des publics adultes
- développement de l'orientation

Contribution à l'objectif opérationnel :

Le renforcement des réseaux d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, quel que soit leur âge, en complémentarité des dispositifs de la politique nationale, contribue à garantir la construction et le suivi des parcours individuels par la consolidation des lieux, référents et moyens en soutien à l'orientation professionnelle.

RESULTATS ATTENDUS

Optimisation et augmentation du nombre de parcours individualisés, accompagnés par la Région.

Augmentation de l'accès des personnes à la qualification et à l'emploi.

Diminuer/maîtriser les « temps morts » entre les différentes mesures pour mieux articuler les différentes étapes d'un parcours.

Prise en compte de la notion d'égalité hommes - femmes.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Missions Locales (ML) et Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO) de la région, Animation Régionale des Missions Locales et PAIO (C2RP), structures publiques de l'orientation (CIBC, CROP/AFP, CIO/CBEN)

Critères de sélection des opérations :

effet levier de la mise en oeuvre de la politique commune.

mise en réseau.

développement de la professionnalisation des acteurs.

Taux d'intervention :

non connu

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :
Région (DFP), Etat (DRTEFP, ANPE et AFPA), C2RP

Dispositifs d'instruction et de suivi :
structuration inter institutionnelle et partenariale des instances.
Comité de pilotage du programme TRACE.
Groupe régional Orientation Renforcée.
Groupe thématique (C2RP).

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Région (DFP) : 74 MF (11,2812 M€)

Etat (DRTEFP, ANPE, AFPA) : 101,5 MF (15,4736 M€)

Département du Nord : 9,5 MF (1,4483 M€)

INDICATEURS

- Nombre de parcours accompagnés par la Région.
- Nombre de personnes accédant à la qualification et à l'emploi.
- Durée moyenne des « temps morts » (ruptures, attentes).
- Nombre de parcours accompagnés : en cours, achevés.
- Nombre de prescriptions formation abouties.
- Taux d'insertion professionnelle.
- Nombre de parcours accompagnés par l'Etat et la Région.

L'ensemble de ces indicateurs fera l'objet d'une différenciation hommes et femmes.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsabilisation et développement de la capacité d'autonomie des personnes ; augmentation de la qualification et l'insertion professionnelle et sociale des personnes.

Programme I : Renforcement du réseau d'Insertion des jeunes

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Doter la Région Nord Pas de Calais d'un réseau d'insertion des jeunes performant :

- Recentré sur leur public prioritaire, c'est-à-dire jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'insertion ;
- Assurant une couverture territoriale optimale et animée ;
- Garantissant homogénéité et équité des services rendus aux jeunes ;
- Doté de moyens équilibrés accordés par la Région, l'Etat et les collectivités locales ;
- De façon à mettre en application conjointement les compétences de la Région en matière de formation professionnelle des jeunes et de l'Etat en matière de lutte contre les exclusions ;
- S'appuyer sur les enjeux convergents du programme TRACE pour assurer un meilleur service aux jeunes.

RESULTATS ATTENDUS

La transformation des PAIO en ML : meilleure couverture territoriale, unicité du référent institutionnel, animation locale homogène.

Amélioration de la construction des parcours de formation des jeunes.

Amélioration de l'analyse des besoins des publics et de la gestion des parcours individualisés.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Soutenir les Missions Locales (ML) et PAIO au travers de leurs missions de service public : accompagnement des jeunes de moins de 26 ans, accompagnement spécifique de jeunes engagés dans un parcours de formation, développement local et animation locale ;

Renforcement des moyens accordés à l'animation régionale et à la professionnalisation des agents en lien avec les objectifs généraux assignés aux ML et PAIO, notamment sur l'approche égalité hommes – femmes : représentation sexuée des métiers, orientation professionnelle ;

financements d'équipements informatiques relatifs aux espaces jeunes, à l'utilisation de PARCOURS, équipement multimédia, accès à l'information, achats de logiciels...

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 30 MF (4,5735 M€) déclinés comme suit :

- 9 MF (1,3720 M€) : renforcement des Missions Locales ;
- 5 MF (0,7622 M€) : formation des personnels ;
- 4 MF (0,6098 M€) : animation régionale du réseau (C2RP) ;
- 12 MF (1,8294 M€) : pour l'équipement informatique.

Région : 53 MF (8,0798 M€) déclinés comme suit :

- 42 MF (6,4029 M€) : transformation et renforcement du réseau des ML ;
- 4 MF (0,6098 M€) animation régionale du réseau (C2RP) ;
- 7 MF (1,0671 M€) pour l'équipement informatique.

Département du Nord : 7 MF (1,0671 M€), consacrés au regroupement et à la transformation progressive des PAIO en Missions Locales, pour permettre une couverture territoriale la plus large.

Dans le cadre de sa politique d'insertion, le département du Pas-de-Calais participe aux dispositifs TRACE et FAJ.

INDICATEURS

- Nombre de missions locales créées.
- Nombre d'actions de formation en direction des conseillers référents.
- Nombre de postes informatiques renouvelés.
- Nombre de mises en réseau informatique.

Programme II : Réseau d'accompagnement des adultes

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Constituer un réseau d'accompagnement des publics adultes (>26 ans), sur la base des interventions complémentaires des différentes institutions partenaires, pour garantir à toute personne désirant s'engager activement dans un parcours d'insertion et/ou de formation, le concours d'un référent accompagnateur assurant cohérence et continuité dans le déroulement.

RESULTATS ATTENDUS

- Optimisation des parcours d'insertion et/ou de formation.
- Augmentation des parcours « accompagnés ».
- Amélioration de la prescription, du suivi et de l'issue favorable (réussite) à chaque étape du parcours de formation et d'insertion professionnelle.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Mise à disposition des bénéficiaires, de prestations d'accompagnement individualisées, pour la construction de leurs parcours d'insertion et/ou de formation.

Un point d'étape, d'évaluation et d'ajustement de la mise en oeuvre sera réalisé fin 2003.

Constitution d'un référentiel commun de la fonction d'accompagnement à destination de tous les opérateurs « internes » et « externes ».

Bénéficiaires :

Adultes, demandeurs d'emploi ou non-demandeurs d'emploi, quels que soient leurs statuts

Critères de sélection des opérations :

Opérateurs « externes » habilités par chaque institution partenaire (procédure d'habilitation de prestataires, commande publique et respect des cahiers des charges,...)

Taux d'intervention :

Financements forfaitaires des prestations

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

Comité de pilotage régional de la fonction d'accompagnement : DRANPE, DRAFPA, DRTEFP, DFP, CG

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Equité sociale » : responsabilisation et développement de la capacité d'autonomie des personnes.

« Prise en compte de la solidarité spatiale » : prise en compte des besoins de proximité.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL

Déclinaison territoriale du réseau de tous les prestataires d'accompagnement sur tous les territoires.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : Enveloppe complémentaire au « Nouveau Départ » mis en oeuvre par

29,5 MF (4,4972 M€) : ANPE

18 MF (2,7441 M€) : AFPA

Région : 14 MF (2,1343 M€) ; dispositif d'accompagnement individuel des publics adultes

Les Conseils Généraux et les Collectivités locales seront sollicités pour abonder ce réseau au bénéfice de leurs publics, utilisateurs potentiels de ce dispositif.

Les départements participent dans le cadre de leur plan d'investissement au bénéfice des allocataires du RMI.

Le **Département du Nord** pourra, dans le cadre de sa politique d'insertion au bénéfice des allocataires du RMI, optimiser sa participation aux différents réseaux inter institutionnels en lien notamment avec le C2RP [2,5 MF (0,3811 M€)].

INDICATEURS

- Nombre de parcours accompagnés (en cours, achevés) pour les hommes et nombre de parcours accompagnés (en cours, achevés) pour les femmes
- Nombre d'entrées en formation d'hommes, nombre d'entrées en formation de femmes
- Taux de reprise d'activité à 6 mois
- Durée des contrats de reprise d'activité

Programme III : Développement concerté de la fonction d'orientation

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Pour permettre à tous les publics -et particulièrement ceux menacés d'exclusion- de bénéficier d'une aide à l'orientation et d'envisager, le cas échéant, un parcours de formation en rapport avec leur projet personnel et professionnel, l'Etat (y compris ANPE et AFPA) et la Région. décident de consolider sur les Bassins Emploi Formation le réseau d'intervenants (structures d'accueil et prestataires d'orientation), en garantissant, avec l'appui des réseaux publics :

- les articulations entre professionnels, basées sur la complémentarité et la lisibilité des offres de services respectives
- la qualité des prestations basée sur une approche partagée qui affirme la place d'acteur du bénéficiaire.

RESULTATS ATTENDUS

- Développement du recours à l'orientation professionnelle individualisée.
- Travail en réseau des organismes reconnus sur ce champ de compétences.
- Amélioration de la qualité des prestations.
- Optimisation de la mobilisation des offres de services.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI

Instaurer une coordination régionale inter-institutionnelle :

- comité de pilotage et groupe de techniciens ;
- communication et formation des acteurs en lien avec le C2RP ;
- animation ressource (dont centre de ressources européen) ;
- politique qualité à poursuivre et amplifier.

Assurer une animation locale de la fonction d'orientation assurée par les structures publiques de l'orientation : CIBC, CIO/CBEN, AFPA/CROP :

- liaison avec le diagnostic territorial ;
- développement de pratiques concertées entre l'accueil et les prestataires (prescription, restitution tripartite, retour d'information...) ;
- observatoire sexué des flux de publics et de leur devenir.

Accompagner le développement du réseau AGRIMEDIA à travers ses missions :

Accueil et information :

Les points d'accueil du réseau AGRIMEDIA lui permettent de remplir le rôle de structure d'accueil et d'information (centre de ressources sur les métiers) ; réalisation de plaquettes d'information et de documents d'accueil, information du public sur les formations, le positionnement et les validations académiques et professionnelles

Positionnement et validation des acquis (académiques ou professionnels) :

Organisation du positionnement, élaboration de documents de positionnement et de suivi, positionnement des stagiaires indépendants de centres de formation, aide aux centres à l'élaboration de parcours individualisés

Individualisation :

Production et mise en place d'outils, animation de groupes pédagogiques sur des thèmes disciplinaires ou transversaux, encadrement du dispositif de banques de sujets permettant les entrées et sorties permanentes dans le cadre des dispositifs par unités capitalisables.

Bénéficiaires :

Réseaux publics de l'orientation : CIBC, CIO/CBEN, CROP/AFPA

Centres de bilan de la Région

Centre AGRIMEDIA

Critères de sélection des opérations :

Pérennisation du centre de ressources européen/orientation

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 24 MF (3,6588 M€) (dont 10 MF (1,5245 M€) AGRIMEDIA : 7,5 MF (1,1434 M€) au titre de la DRTEFP et 2,5 (0,3811 M€) au titre de la DRAF ; soit par mission : individualisation 6 MF (0,9147M€), positionnement - validation 2,5 MF (0,3811 M€), accueil - information 1,5 MF (0,2287 M€)

Région : 7 MF (1,0671 M€)

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.2

Construire un cadre de réponses adaptées à la situation des jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constat

Il existe un public de moins de 26 ans qui souhaite s'inscrire dans une démarche de réinsertion personnelle et professionnelle, mais très engagé dans des processus de déviance liés à la toxicomanie, la délinquance, les problèmes chroniques de logement, il n'est pas en mesure d'intégrer les dispositifs existants.

Les besoins de ces publics appellent des réponses qui associent resocialisation, suivi social renforcé, re-dynamisation, restauration de l'image de soi et aussi de ses capacités d'apprentissages, remise à niveau, orientation.

Il apparaît donc nécessaire de proposer une réponse à ce type de public, à partir d'un cadre régional structuré, construit sur la base d'une compétence partagée entre diverses institutions que sont la Région, l'Etat, les départements, les territoires.

Description de l'intervention

Construire des étapes de parcours des jeunes visés à partir des principes suivants :

- Inscription dans la durée (12 à 18 mois) et garantie d'une continuité de rémunération ;
- Construction à partir d'un support qui soit un projet réel ayant du sens social et du sens pour le jeune ;
- Accompagnement social et encadrement renforcés ;
- Garantie d'une accessibilité à d'autres étapes de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Ces opérations devraient concerner environ 500 jeunes par an pour l'ensemble du territoire régional.

RESULTATS ATTENDUS

« Modéliser » un cadre de cofinancement entre la Région, l'Etat, et les Départements, qui favorise la mise en oeuvre par les territoires d'opérations visant une population pour laquelle chacune des institutions sait qu'elle ne peut agir seule de façon efficace.

Capacité des territoires à être force de proposition pour des actions supports.

Confirmer la pertinence de ce type de « modélisation » en regard des besoins des publics visés.

70 % des jeunes bénéficiant de ce dispositif devraient poursuivre sur une autre étape d'insertion professionnelle ou de formation à l'issue de ces opérations.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Jeunes les plus éloignés de l'insertion sociale et professionnelle. Une attention particulière sera portée aux jeunes sous main de justice.

Critères de sélection des opérations :

Inscription dans la durée et continuité de rémunération.
Projet support qui ait du sens social et du sens pour le jeune.
Accompagnement social et encadrement renforcés.
Garantie d'une accessibilité à d'autres étapes de formation et/ou d'insertion professionnelle.

Taux d'intervention :

à définir

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

Une équipe d'accompagnement et d'instruction inter institutionnelle articulant niveau régional et territoires sera constituée, ainsi qu'un comité de pilotage et d'évaluation régional.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Région : 21 MF (3,2014 M€)

Formation permanente / DIP (Le FSE sera appelé en additionnel dans le cadre des objectifs 1 & 3).

Politiques thématiques : citoyenneté, santé, culture, en fonction de la nature des projets.

Etat : 14 MF (2,1343 M€)

Mise en place de parcours à partir de 2001

CES : 500 places.

- rémunération 6 à 12 mois
- formation d'accompagnement 250 h à 400 h

TRACE

Insertion par l'économique

Politiques thématiques : citoyenneté, santé, culture,... en fonction de la nature des projets.

Département du Nord : 14 MF (2,1343 M€)

La participation du département du Nord pourra se traduire par la modélisation d'un cadre d'intervention prenant appui sur des opérations de réhabilitation du patrimoine, à l'occasion de la mise en œuvre de ses politiques d'insertion et de prévention jeunesse.

De plus une stratégie conjointe d'intervention auprès des publics ciblés appuyée sur des représentants des Politiques d'Insertion (RMI) et de Prévention Jeunesse sera élaborée avec les Départements.

Elle permettra la mobilisation des réseaux locaux existants dans le cadre des politiques du Conseil Général, et une instruction conjointe dans le cadre des Comités Locaux de Construction et de Validation des Parcours (CLCVP) des initiatives locales visant la création d'actions de compétence partagées en vue de mobiliser des moyens pour renforcer :

- les compétences psychopédagogiques des structures mobilisées sur ce projet,
- et/ou contribuer au financement des coûts engagés par la mise en oeuvre de supports spécifiques.

Territoires et Politiques thématiques :

Encadrement technique, sites et/ou structures et/ou maîtres d'oeuvre définis spécifiquement en fonction des projets.

INDICATEURS

- Nombre d'actions réalisées et répartition territoriale
- Nombre de jeunes réellement concernés par l'opération
- Nombre de jeunes hommes et nombre de jeunes femmes relevant des actions mises en place
- Taux d'entrée en formation ou en insertion professionnelle pour les jeunes hommes et pour les jeunes femmes

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Transformer des interventions juxtaposées des pouvoirs publics face à des dynamiques de marginalisation en cadres d'interventions conjointes sur la base de la reconnaissance d'un champ d'intervention qui doit être reconnu comme relevant d'une compétence partagée.

Aboutir à l'insertion sociale durable de jeunes très engagés dans des processus de marginalisation.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

La dimension territoriale est doublement nécessaire :

Au vu de la faible mobilité d'une part des publics concernés, la réponse est construite dans la proximité ;

Le projet support se doit d'avoir un sens social réel même s'il est de portée limitée. Quelle que soit la nature de ce support il doit être inscrit dans une dimension locale.

C'est à partir des territoires que chaque proposition se construit. C'est sur les dynamiques de développement local qu'elle doit donc s'appuyer.

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.3

Favoriser la mise en place d'une action concertée des différents partenaires concernés par la lutte contre l'illettrisme

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constats - Fondements :

La lutte contre l'illettrisme faisait l'objet d'une contractualisation avec l'Etat dans le précédent Contrat de Plan au titre de l'article 47 de l'axe III "Renforcer la qualification des hommes". Les moyens financiers engagés par l'Etat et la Région avaient pour but de permettre la mise en place d'actions de formations visant l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Les engagements financiers étaient de 23 MF sur la durée du Contrat de Plan, 15 MF pour l'Etat et 8 MF pour la Région. Ces moyens ont été consacrés majoritairement au financement d'actions de formation.

Par ailleurs, au titre de la Politique de la Ville et de la citoyenneté les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme ont été réalisées sur l'impulsion des collectivités locales.

Description :

Aujourd'hui l'Etat et le Conseil Régional au titre de l'ensemble de leur politique (Formation Permanente, Formation Professionnelle, Politique de la ville, Citoyenneté) inscrivent leurs interventions dans le cadre de la Loi contre l'Exclusion afin de contribuer en complémentarité à l'optimisation de l'action publique dans le champ de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

La déclinaison territoriale des dispositifs et actions locales concertées prendra en compte les caractéristiques particulières à chaque territoire (caractéristiques de la population du territoire, villes et ou quartiers qui relèvent de la politique de la ville).

Dans cette perspective l'Etat et la Région interviendront dans le cadre des trois programmes suivants :

Programme n°1 : Conforter et généraliser la mise en oeuvre de dispositifs concertés et coordonnés mobilisant l'offre de formation «Lutte contre l'illettrisme » et des prestations d'accompagnement social et culturel. Cette coordination devrait permettre un réel pilotage de ces dispositifs et une concertation entre les différents partenaires en vue d'un ancrage territorial pérenne de ce service aux populations. Par ailleurs, pour répondre aux attentes des collectivités territoriales, la mission de coordination pourra être étendue sur certains bassins à des dispositifs de prévention de l'illettrisme en direction des jeunes et des adultes.

Programme n°2 : Financement d'actions de formation

Le Conseil Régional dans le cadre de sa Commande Publique Régionale finance des actions de formation de maîtrise des savoirs de base sur l'ensemble des bassins. L'Etat dans le cadre du Contrat de Plan viendrait compléter ce programme en intervenant de façon plus spécifique sur des actions temps plein visant l'insertion professionnelle. Il assure une continuité dans la durée de ces actions. Pour cela, la programmation sera pluriannuelle avec des modalités d'évaluations annuelles par les relais locaux.

Programme n°3 : Actions en direction des entreprises et des salariés :

Cette mesure vise à contribuer à titre préventif à maintenir dans l'emploi des salariés peu qualifiés ayant des difficultés à maîtriser les savoirs de base et présentant des risques de fragilisation lors de situations de mutations socio-économiques.

Deux moyens concourent à la mise en oeuvre de cet objectif :

Une action de sensibilisation en direction des Branches Professionnelles, des OPCA et des entreprises sera réalisée et ce en lien avec le C2RP et par l'intermédiaire des dispositifs concertés. Un accent particulier sera mis sur les TPE - PME.

Une extension des plages horaires des ateliers permanents sera recherchée afin d'accueillir des salariés ne souhaitant pas ou ne pouvant pas s'intégrer à une action de formation visant à la maîtrise des savoirs de base dans le cadre du Plan de Formation de l'Entreprise.

RESULTATS ATTENDUS

Garantir la poursuite des parcours jusqu'à la maîtrise des savoirs de base pour les demandeurs d'emploi entrés dans les dispositifs de formation.

Augmenter le nombre de salariés qui accèdent aux formations de savoirs de base.

Contribuer à un accès aux actions de formation des publics venant des actions de proximité.

Contribuer à construire une dynamique de rencontres et d'échanges des différents acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Opérateurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme

Critères de sélection des opérations :

Co-instruction avec des critères de cohérence et de complémentarité des prestations

Taux d'intervention :

Le taux de prise en charge des coordinations prendra en compte plusieurs critères : le nombre de demandeurs d'emploi dans le bassin, le nombre d'organismes de formation impliqués, le Volume / heure / stagiaire global à gérer, la dimension rurale du bassin, les zones concernés par la Politique de la ville...

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

Comité de pilotage régional : Conseil régional (DFP, Politique de la Ville), Etat (DRTEFP et les différents services concernés), CRRP.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions respectives :

Programme n°1 : Etat (DRTEFP) : 7 MF (1,0671 M€)
Région : 7 MF (1,0671 M€)

Programme n°2 : Etat (DRTEFP) : 24 MF (3,6588 M€)

Programme n°3 : Etat (DRTEFP) : 7 MF (1,0671 M€)

Soit pour l'ensemble des mesures :

Région : 7 MF (1,0671 M€)
Etat : 38 MF (5,7931 M€) (au titre de la DRTEFP)
Département du Nord : 7 MF (1,0671 M€)

Le département du Nord participe au titre du financement d'actions de formation et à l'occasion de la mise en œuvre d'actions locales concertées.

INDICATEURS

- Nombre de personnes provenant des actions de proximité ayant intégré les actions de formation.
- Nombre de parcours pris en charge.
- Nombre de personnes sorties de l'illettrisme.
- Nombre de validation du Certificat de Formation Général.
- Nombre de salariés ayant intégré les actions de formation savoirs de base.
- Nombre d'hommes engagés dans les actions.
- Nombre de femmes engagées dans les actions.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Equité sociale » : Responsabilisation et développement de la capacité d'autonomie des personnes.

L'intervention vise à fournir les savoirs de base permettant à chacun d'être en mesure d'exercer sa capacité de citoyen.

« Prise en compte de la solidarité spatiale » : prise en compte des besoins de proximité

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.4

Développer l'usage des outils d'individualisation et favoriser le développement des enseignements alternatifs

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

L'optimisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle nécessite le développement des deux plans d'action complémentaires :

Celui du renforcement des fonctions dans la gestion des parcours individuels d'insertion : il s'agit de structurer et de qualifier les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics pour mieux individualiser chaque étape du parcours d'insertion (orientation, emploi, formation, bilan, validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle...) ;

Celui relatif à l'évolution et à la diversification des modes d'organisation des parcours de formation ; il s'agit de permettre une adaptation des moyens de formation aux besoins de chaque individu au sein des étapes formation des parcours (qualification, formation générale, alternance en entreprise, validation des acquis de formation...).

Deux ensembles d'intervention viennent à cet effet compléter les programmes de formation développés au sein des pôles de compétences :

La constitution des ateliers de pédagogie personnalisée en lieux « ressources » pour l'individualisation et l'auto-formation assistée

L'accompagnement des lieux de formation pour l'intégration des nouvelles technologies dans la gestion des parcours personnalisés.

RESULTATS ATTENDUS

Gestion des parcours de formation par individu.

Intégration des prestations de formation générale dans la gestion des parcours individuels de formation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Animation régionale des APP.

Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à la formation permanente.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 7 MF (1,0671 M€) pour les APP.

Région : 13 MF (1,9818 M€)

[3 MF (0,4573 M€) pour APP, 10 MF (1,5245 M€) pour NTIC dont 2 MF (0,3049 M€) AGRIMEDIA].

Programme I : Permettre à tous l'accessibilité à la société de l'information volet Formation Permanente

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Constats - Fondements :

Dès l'origine, la Mission IRISI a soutenu en relation avec le C2RP, des projets innovants dans le domaine de la Formation Permanente, projets qui globalement visaient à moderniser l'offre de formation afin de progressivement mettre en place des dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie. D'autre part en 1998, l'Etat a initié un projet de Formation Ouverte et à Distance sur la région Nord-Pas de Calais contribuant à développer les compétences des organismes de formations dans le domaine des NTIC.

Description :

Poursuivre et améliorer le développement et la sensibilisation de services aux habitants de la région Nord-Pas de Calais / Volet Formation Permanente :

- par une utilisation des NTIC en vue d'une individualisation des parcours et d'une gestion de parcours personnalisés ;
- par une démultiplication des lieux d'information et de formation en s'appuyant sur les expériences menées dans le Nord- Pas de Calais (réseau « Cyber Nord-Pas de Calais, projet AFIH, DAEU et DUFA à distance etc...);
- par un soutien à la production /adaptation de produits multimédias de formation en lien avec le C2RP ;
- et par une mise en réseau des organismes de formation et des structures d'information et d'orientation pour une gestion des parcours individualisés.

Contribution à l'objectif opérationnel :

L'usage des TIC dans le cadre de la formation permanente permet de :

Développer l'accessibilité aux stagiaires et bénéficiaires de la formation permanente ;
Développer l'auto-formation et l'individualisation des parcours de formation ;
Répondre à l'accroissement des demandes spécifiques de formation.

RESULTATS ATTENDUS

Développer des usages et des services dans la formation permanente permettant une individualisation des formations.
Obtenir une meilleure gestion des parcours.
Obtenir une meilleure information sur la Formation des habitants du Nord - Pas de Calais.
Meilleure accessibilité à tous aux ressources des formations (cf. argumentaire DD)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires : Organismes de formation
Critères de sélection des opérations :

Taux d'intervention : A négocier ultérieurement. A définir annuellement dans la lettre de commande
Partenaires coordonnateurs et services pilotes :
Région (MSI, DFP), Etat, C2RP

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Région (DFP) : 10 MF (1,5245 M€) dont 2 AGRIMEDIA

Pour mémoire, Etat : 10 MF (1,5245 M€) inscrit au moyen d'action 45-2 de l'axe III.

INDICATEURS

- Nombre de services réalisés.
- Nombre d'organismes de formation intégrant dans leur pédagogie les TIC.
- Nombre de produits multimédias produits et/ou adaptés.
- Nombre d'organismes mis en réseau
- Proposition géographique des formations

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Equité sociale » : La Formation tout au long de la vie permet d'assurer l'adaptation des ressources humaines aux conditions changeantes d'une société en profonde mutation. Elle est aussi la condition d'un épanouissement de la personne qui pourra avoir un meilleur accès aux ressources de formation permettant à chaque individu, selon ses goûts et possibilités, d'accéder aux activités de son choix, que cela soit dans le monde du travail ou en dehors. L'accessibilité pour tous aux ressources de formation est une des conditions d'équité sociale.

« Prise en compte de la solidarité spatiale » : L'intervention vise aussi à fournir l'assurance pour tous d'avoir une formation minimum aux outils et à la culture de la Société de l'Information qui sont aujourd'hui omniprésents dans la vie active.

« Dimension économique » : Economiquement, si le critère de mutualisation est respecté, des économies d'échelle peuvent être trouvées dans l'utilisation des nouveaux produits d'apprentissage. Si l'on considère en outre que le multimédia éducatif correspond à un véritable marché, il importe que le Nord- Pas de Calais se place sur ce marché notamment par le biais de partenariats à grande échelle avec des éditeurs- producteurs.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

Déclinaison territoriale au niveau de chaque bassin des différents dispositifs et actions en visant plus particulièrement les zones peu dotées de centres de formation.

Programme II : Les Ateliers Pédagogiques au service du développement de l'individualisation de la formation

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Constats - Fondements :

Les APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée) constituent un dispositif de proximité d'accès à la formation générale basé sur l'auto-formation et l'individualisation. Au nombre de seize avec 45 antennes de formation ils couvrent l'ensemble des territoires de la Région.

Ce dispositif, initié par l'Etat, est aujourd'hui cofinancé par la Région. En 1998, il a accueilli 11 283 personnes dont plus de 50 % sont des femmes de niveau V.

Après onze ans d'existence, ce dispositif est stabilisé.

Depuis 1998, l'Etat et le Conseil Régional ont financé un accompagnement via une Animation Régionale des APP en vue d'une amélioration des services rendus et de capitalisation des expériences à travers la production de réflexions collectives autour de différentes thématiques, d'échanges de pratiques et d'organisations de journées professionnelles.

Définition du programme :

Conforter l'Animation Régionale des APP sur trois volets :

1° volet : développer la professionnalisation de ce dispositif ;

2° volet : contribuer, en s'appuyant sur les savoir-faire des APP en matière d'individualisation et d'auto-formation assistée dans le domaine de Formation Générale, à construire pour des jeunes et adultes exclus de la qualification des modalités d'accès à des parcours qualifiants ;

3° volet : Capitaliser leurs savoir-faire tant organisationnels que pédagogiques en matière d'individualisation et de contribuer à une démultiplication auprès des organismes de formation de la Région en lien avec le C2RP.

RESULTATS ATTENDUS

Organisation de journées professionnelles restituant les travaux des groupes d'échanges.

Plan de formation des personnels APP.

Construction de référentiels, de contenus et de méthodes afférents à cette offre de formation générale.

Expérimentation dans une première phase à quelques domaines professionnels.

Généralisation à l'ensemble des domaines professionnels à l'issue du Contrat de Plan.

Animation de journées d'information et de formation auprès des organismes de formation de la Région en lien avec le C2RP

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

1. Organisation de groupes d'échanges de pratiques sur des thématiques définies par les financeurs et les différents APP.

Analyse des besoins de formation des personnels APP en lien avec le C2RP.

2. Constitution d'un groupe de recherche-action régional en lien avec les Universités et les Greta pour la construction d'une offre de formation générale articulée aux domaines qualifiants. Des groupes de recherche locaux centrés sur un ou des secteurs professionnels seront mis en place sur les bassins.

Cette dynamique régionale devant à terme déboucher sur la construction de pôles de compétences de formation générale sur les territoires.

3. Formalisation des démarches expérimentées en matière d'individualisation et d'auto-formation assistée par la production de documents, de supports.

Constitution d'un lieu ressources en matière d'ingénierie pédagogique et organisationnelle.

Bénéficiaires : Les APP

Critères de sélection des opérations :

Les APP ayant déjà une expérience sur le thème retenu.

La priorité sera accordée aux APP ayant des besoins en formation dans le domaine retenu.

Le ou les secteurs professionnels du bassin seront le critère de sélection du groupe de recherche local.

Les démarches et les expériences les plus avancées en matière d'individualisation et d'auto-formation seront retenues

Taux d'intervention : à définir ultérieurement

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

Etat (DRTEFP), Région (DFP), C2RP, Réseau Régional des APP.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Région (DFP) : 3 MF (0,4573 M€)

Etat (DRTEFP) : 7 MF (1,0671 M€)

INDICATEURS

- Nombre de groupes de travail mis en place.
- Nombre d'ateliers pédagogiques personnalisés impliqués dans les groupes de travail.
- Nombre de personnes participant aux sessions de formation.
- Nombre de référentiels et méthodes produits.
- Nombre de secteurs professionnels concernés.
- Nombre de journées d'information et de formation organisées pour l'externe.
- Nombre de ressources formalisées.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

La déclinaison en groupes de recherche-action au niveau de chaque bassin se fera après une définition régionale des modalités de mise en oeuvre et spécification de chaque territoire.

Des groupes thématiques seront mis en place et animés par des APP en fonction des innovations menées localement.

L'objectif étant de doter à terme les territoires de capacité d'ingénierie, d'innovation et de recherche.

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.5

Permettre la reconnaissance et la validation des acquis

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Fondements

La validation des acquis est l'indicateur majeur de réussite d'une qualification mais aussi un facteur important d'intégration ou de mobilité dans le monde du travail pour les jeunes et les adultes, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés.

Cadrage dans le présent contrat de plan

L'Etat et la Région souhaitent réaffirmer l'importance qu'ils accordent au développement et à la promotion de l'ensemble des dispositifs de validation des acquis à savoir :

- le positionnement par les Ministères valideurs en amont de toute formation permettant de définir un parcours de formation ajusté,
- la validation des acquis professionnels,
- les validations intermédiaires, et terminales attestant d'un niveau de qualification, validations qui relèvent d'une reconnaissance nationale, reconnue et transférable.

Objectifs généraux

Permettre à tout demandeur d'emploi de s'engager dans un parcours de formation individualisé et de valider tout ou partie des connaissances acquises.

Assurer une bonne information sur les dispositifs de validation des acquis auprès des publics, des publics relais et des différents opérateurs de formation. L'Etat et la Région souhaitent ainsi rendre lisible la politique de validation mise en oeuvre à travers la compétence des Ministères valideurs, et avoir une approche homogène quel que soit le Ministère concerné.

Connaissance et reconnaissance de la place, du rôle et des apports des partenaires (DAVA, AFPA, Universités, Agrimédia, DRDJS DRASS) :

- Création de supports d'information et de communication sur les validations à destination des publics relais,
- Constitution de banques de données,
- Mise en réseau des ministères valideurs.

Augmentation de la qualification et de l'insertion, professionnelles et sociales des personnes (résultats en terme d'insertion et de validation).

Programmes

Compte tenu des lignes budgétaires affectées à ce moyen d'action, les axes d'intervention sont nécessairement réduits et concerneront notamment :

- la mise en oeuvre de campagnes d'information, de sensibilisation, de professionnalisation sur les différents dispositifs de validation ;
- le développement d'expérimentations sur le positionnement en amont de toutes entrées en formation ;

- le développement de la Validation d'Acquis Professionnels ;
- l'aide à la professionnalisation des opérateurs pour accéder à la validation.

RESULTATS ATTENDUS

Optimisation des parcours de formation, à la fois en terme d'ajustement des parcours à l'individu et développement des validations.

Augmentation des recours à la Validation d'Acquis Professionnels.

Professionnalisation des organismes de formation.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

La mise en oeuvre de ce dispositif sera assuré conjointement par l'Etat et la Région au sein d'un comité de pilotage.

Bénéficiaires : Demandeurs d'emploi jeunes et adultes en priorité.

Critères de sélection des opérations : défini par un cahier des charges par rapport au Ministère.

Taux d'intervention : Forfaitaires.

Partenaires coordonnateurs et services pilotes : Ministères valideurs : Education Nationale, Universités, DRAF, DRDJS, DRASS, AFPA pour le compte du Ministère du Travail.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 10 MF (1,5245 M€)

Région : 7 MF (1,0671 M€)

INDICATEURS

- Nombre de positionnements prescrits,
- Nombre de parcours ajustés,
- Nombre de VAP,
- Nombre d'organismes de formation agréés ou en cours d'agrément
- Nombre de femmes titulaires d'un diplôme par nature de diplôme
- Nombre d'hommes titulaires d'un diplôme par nature de diplôme

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.6

Favoriser la résorption des inégalités particulières relatives à l'insertion professionnelle

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

La Région accompagne la politique de l'Etat dans la définition des moyens permettant d'améliorer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Une volonté également d'intégrer cette dimension dans tous les dispositifs de formation, cette politique pourra se faire en tenant compte des différents points de modalités de mise en oeuvre.

Objectifs généraux

Inscrire les actions dans un parcours global organisé comportant des étapes obligées :

- d'orientation sur la base de démarches d'aide à l'élargissement des choix, comportant des phases de sensibilisation et de découvertes filières professionnelles ;
- de formation s'appuyant fortement sur une individualisation des parcours ;
- de suivi collectif et individuel pendant et après la formation, pour aider les femmes à surmonter les obstacles.

Veiller à ce qu'il n'y ait pas de rupture de financement jusqu'à l'obtention d'une validation complète en particulier pour les femmes ayant vécu une longue interruption professionnelle.

Travailler dans la durée.

Engager un processus de qualité par un accompagnement des organismes de formation qui souhaitent monter des projets en direction des femmes.

Proposer des formations de tuteurs et de chargés de relation entreprise pour améliorer les conditions de formation en alternance.

Associer l'entreprise aux projets d'insertion professionnelle des femmes.

Définir une procédure de sélection des opérateurs intégrant de façon obligatoire la prise en compte de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

RESULTATS ATTENDUS

- Créer des dispositifs spécifiques en direction de ce public qui rencontre des difficultés particulières,
- Augmenter l'accès des femmes à une qualification,
- Améliorer la place des femmes sur le marché du travail en développant leur employabilité,
- Diversifier, valider leurs compétences, favoriser leurs formations professionnelles.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Toute femme demandeur d'emploi jeune ou adulte sera prioritaire dans nos différents dispositifs de formation ou de qualification.

Critères de sélection des opérations :

L'intervention de l'Etat et de la Région pourront porter :
sur le maintien de quelques actions spécifiques qui donnent une réelle possibilité d'accès à l'emploi ;
sur le financement de quelques campagnes d'information de l'intervention du Conseil Régional vis à vis de ce public spécifique.

Taux d'intervention :

Le taux d'intervention sera identique à celui de la commande publique régionale.

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

Le partenariat pourra se faire en sensibilisant les différents acteurs (services instructeurs, structures d'accueil, responsables d'organismes),

Les entreprises seront également associées aux projets d'insertion professionnelle des femmes

L'ensemble des partenaires sera impliqué dans le montage et le suivi des actions, au niveau de chaque territoire, après un repérage des publics.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 15 MF (2,2867 M€)

9 MF (1,3720 M€) (Hommes/femmes)

6 MF (0,9147 M€) (jeunes)

Région : 6 MF (0,9147 M€)

INDICATEURS

- Nombre de femmes ayant accès à une formation qualifiante.
- Part des femmes ayant accédé à l'emploi après la formation.
- Nombre de femmes ayant validé leurs acquis professionnels.

20. SOUTENIR LES PARCOURS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

Moyen d'Action 20.7

Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes diplômés sans emploi

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constats

Un certain nombre de jeunes titulaires d'un diplôme d'enseignement général ou professionnel de niveau III ou supra connaissent des difficultés d'accès à l'emploi qualifié.

Ces difficultés s'expliquent par la méconnaissance de l'entreprise et de son environnement ou par l'absence d'une qualification professionnelle, et par un manque d'autonomie dans les démarches professionnelles.

Descriptif de l'intervention :

La Région accompagne la politique que mène l'Etat pour conduire ces jeunes à l'emploi ; ce programme spécifique concerne la réalisation d'actions d'orientation, de formation et d'accompagnement dans l'emploi.

Contribution à l'objectif opérationnel :

Ce dispositif permettra l'élargissement des compétences ou la qualification des personnes concernées.

RESULTATS ATTENDUS

Elargissement des compétences ou qualification professionnelle selon les caractéristiques de départ.

Diminution du nombre de jeunes diplômés DELD.

Conclusion de contrats de travail d'au moins un an

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires

Jeunes de moins de 26 ans, de niveau III et plus, demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Critères de sélection des opérations :

Les opérateurs seront sélectionnés parmi les organismes de formation identifiés par l'Etat et la Région dans les champs de compétence concernés.

Taux d'intervention :

Les taux d'intervention seront identiques à ceux pratiqués par l'Etat et la Région dans le cadre de leurs programmes.

Dispositif d'instruction et de suivi :

L'ANPE jouera son rôle de prescripteur de prestation ou de formation ; les entrées en formation seront validées à posteriori par le CLCVP.

Un comité de pilotage rassemblant l'Etat, la Région et l'ANPE assurera le suivi du dispositif.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 7 MF (1,0671 M€)

Région : 4 MF (0,6098 M€)

Une ou des conventions de partenariat entre l'Etat, la Région et l'ANPE seront signées.

INDICATEURS

- Nombre de jeunes diplômés DELD dans la région (contexte)
- Nombre de certificats de compétence, titres ou diplômes décernés.
- Nombre de personnes engagées dans le dispositif
- Nombre de contrats de travail conclus
- Nombre de femmes dans les contrats conclus, par poste de travail
- Nombre d'hommes dans les contrats conclus, par poste de travail

21. ACCOMPAGNER PAR LA FORMATION, LA CREATION D'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ETAT DES LIEUX

L'Etat et la Région ont accompagné jusqu'alors le développement économique à travers des dispositifs diversifiés et hétérogènes relevant de leur politique de formation respective. La volonté des deux partenaires est de mettre en cohérence les moyens déployés autour d'un même objectif opérationnel.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

Conjointement à la nécessité d'œuvrer à la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et à l'emploi, l'Etat et la Région souhaitent accompagner par la formation les projets initiés par les acteurs socio-économiques dans la mesure où ils constituent une opportunité pour qualifier et intégrer dans l'emploi un public ciblé et permettent de créer ou développer une activité économique.

Dans tous les cas, le projet est moteur de l'intervention et la formation est considérée comme un levier du développement économique.

Moyens d'action

- 21.1 Construire une stratégie concertée Etat/Région articulée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (accompagnement des mutations socio-économiques).
- 21.2 Accompagner, par la formation, l'implantation ou l'extension d'entreprise.
- 21.3 Favoriser le développement de l'encadrement de l'entreprise (PICS).

RESULTATS ATTENDUS

Un meilleur ancrage des entreprises dans leur territoire.

Maintien ou développement de l'activité et l'emploi dans la région Nord - Pas de Calais.

Amélioration de la qualification et des compétences des salariés.

Lutte contre les inégalités d'accès à la formation dans les entreprises et la prévention de l'exclusion du marché du travail.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 102 MF (15,5498 M€).

Région : 64,5 MF (9,8330 M€).

Considérant les enjeux liés à cet objectif, et pour les projets dont l'importance le justifierait, la Région pourrait s'engager, si nécessaire, au-delà des montants inscrits au Contrat de Plan, jusqu'à un montant de 102 MF (15,5498 M€).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité 5, ainsi que pour le moyen d'action 45-2 (TIC).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Nombre d'emplois créés et de salariés maintenus (CDD>6 mois).

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES DE RESULTAT

- Nombre de salariés peu qualifiés formés (niveau V ou inférieur).
- Nombre de diplômes obtenus par niveau.

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de salariés et demandeurs d'emploi bénéficiaires par CSP, sexe, zone d'emploi et type d'action (SAE, PICS, FNE, EDDF...).
- Nombre d'entreprises bénéficiaires par secteur d'activité et par taille.

INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de femmes en formation.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cet objectif opérationnel concerne essentiellement le volet « équité sociale » du développement durable même s'il contribue au développement économique (en qualifiant des personnes et en les formant à l'emploi) ou s'il peut indirectement contribuer à une prise de conscience de la population en matière d'environnement (formations sur ce thème, ou plus largement sur le thème du développement durable).

Les actions mises en place visent à renforcer la qualification professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi, en particulier, les moins qualifiés. Elles contribuent à créer les conditions permettant de maintenir l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'actions de formation. Elles contribuent également à créer des activités et des emplois nouveaux et à développer la capacité d'autonomie des personnes (participation active des salariés à la définition de leur métier).

Enfin la mise en oeuvre de ces actions intègre les processus de décision et de gestion durables en cherchant à mettre en cohérence les politiques de formation et de développement économique : l'objectif opérationnel recherche l'optimisation et une meilleure lisibilité des moyens consacrés à la formation et au développement. Aussi, un partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs socio-économiques est-il mis en place, ainsi qu'un partenariat local afin d'assurer la complémentarité d'intervention entre les différents acteurs et non la concurrence des actions de ceux-ci.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

Dans la mesure du possible, l'Etat et la Région chercheront à intégrer les projets accompagnés, dans le cadre des dynamiques de développement territorial et en particulier dans le cadre des P.L.D.A.I.E.

21. ACCOMPAGNER PAR LA FORMATION, LA CREATION D'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Moyen d'action 21.1

Construire une stratégie concertée Etat/Région articulée sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constat

L'amélioration de la qualification et des compétences des salariés constitue un levier de développement de plus en plus important.

Le maintien de l'activité économique, et donc la stabilité ou la croissance des emplois et la non-exclusion de certains salariés, passent notamment par la capacité des entreprises à anticiper l'évolution des métiers et à construire les compétences dont elles ont besoin.

Définition

L'Etat et la Région s'entendent pour accompagner des projets de développement d'entreprises de la Région Nord/Pas de Calais et plus généralement des projets d'adaptation au changement.

Il s'agit d'aider les entreprises du secteur privé, et en particulier, les PME et les TPE, à investir dans la gestion des ressources humaines, la professionnalisation de leur activité et la formation comme moyens de faire face aux mutations économiques, technologiques et organisationnelles.

Dans le cadre d'un partenariat opérationnel et financier avec les entreprises, les Branches ainsi que d'autres relais, l'Etat et la Région pourront :

- Soutenir l'analyse des activités et des métiers, des besoins en compétences ainsi que la construction ou l'adaptation de référentiels ;
- faciliter les processus qui conduisent à des systèmes de certification et des procédures de validation des acquis ;
- soutenir la mise en oeuvre d'actions de formation de salariés ainsi que l'ingénierie nécessaire à leur réalisation ;
- Développer la concertation et la négociation avec les secteurs professionnels et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre de Contrats d'Objectifs Territoriaux.

L'Etat interviendra par la mise en oeuvre du dispositif « C.E.P. » et du dispositif « E.D.D.F ».

La Région interviendra plus particulièrement dans le cadre de sa politique d'accompagnement, par la formation, des mutations socio-économiques.

L'Etat et la Région interviendront pour mettre en oeuvre les Contrats d'Objectifs Territoriaux. Tous ces dispositifs sont au service d'une même problématique que représente l'accompagnement au changement et au développement de l'emploi ; l'Etat et la Région chercheront à les articuler.

RESULTATS ATTENDUS

- Maintenir ou développer l'activité et l'emploi dans la Région Nord - Pas de Calais.
- Améliorer la qualification et les compétences des salariés.
- Lutter contre les inégalités d'accès à la formation dans les entreprises et prévenir l'exclusion du marché du travail.
- Favoriser l'ancrage des entreprises dans leur territoire.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Selon les dispositifs : les entreprises du secteur privé, de tout statut, et en priorité les P.M.E et les T.P.E - les Branches professionnelles et organismes associés.

Critères :

Les entreprises bénéficiaires devront s'engager au-delà de leur effort de formation habituel
Les projets de développement d'entreprises prendront en compte les préoccupations suivantes :

- l'accès à une qualification reconnue,
- la reconnaissance des acquis professionnels,
- la participation des institutions représentatives du personnel et/ou des organisations syndicales de salariés à l'élaboration des actions.

Les projets seront négociés, en priorité, dans le cadre de démarches collectives de développement économique et/ou de développement des compétences : démarches sectorielles, territoriales ou thématiques.

Ils s'intégreront notamment aux démarches contractualisées de développement économique: "animation du tissu économique" (projets collectifs et de coopération interentreprises), "contrat de développement" (aide individuelle à des projets de développement global et créateurs d'emplois dans les P.M.E/P.M.I...)

Taux d'intervention :

Les taux d'intervention relèvent des politiques respectives de l'Etat et de la Région.

Dispositifs d'instruction et de suivi :

Un comité de suivi, composé de l'Etat et de la Région (auxquels seraient associés des partenaires opérationnels et financiers), sera mis en place :

Il s'attachera notamment à réaliser le bilan annuel des actions engagées ;

Il recherchera la complémentarité entre les interventions de l'Etat et de la Région sur la base des priorités et modalités d'intervention de chacun. Cette complémentarité pourra se traduire par la mise en place d'accords spécifiques.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 72 MF (10,9763 M€), déclinés comme suit :

- 5 MF (0,7622 M€) : contrats d'études prospectives.
- 41 MF (6,2504 M€) : EDDF.
- 26 MF (3,9637 M€) : Contrats d'Objectifs.
-

Région : 38,5 MF (5,8693 M€) (yc FSE)

INDICATEURS

- Nombre et C.S.P des salariés formés.
- Nombre des entreprises accompagnées (*)
- Nombre de salariés peu qualifiés formés par branche professionnelle
- Nombre de femmes bénéficiant des formations et nombre d'hommes bénéficiant des formations.

(*) la taille, la nature de l'activité et le lieu d'exercice des entreprises accompagnées feront également l'objet d'une collecte d'informations.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce moyen d'action concourt au développement durable dans la mesure où il permet de :

- Renforcer la qualification professionnelle des salariés et, en particulier, des salariés les moins qualifiés ;
- Créer les conditions permettant de maintenir l'emploi avec les entreprises qui privilégient la formation comme moyen d'action ;
- Mettre en cohérence les politiques de formation et de développement économique ;
- Construire un partenariat entre acteurs institutionnels et acteurs socio-économiques.

21. ACCOMPAGNER PAR LA FORMATION, LA CREATION D'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Moyen d'action 21.2

Accompagnement par la formation, de l'implantation ou de l'extension d'entreprise

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constats

L'accompagnement, par la formation, de l'implantation ou de l'extension d'entreprise apparaît comme une opportunité pour assurer la convergence entre les politiques publiques de formation et les besoins du monde économique en conciliant deux types de préoccupations autour des projets d'entreprise : favoriser l'accès à l'emploi et contribuer au développement économique.

Description de l'intervention

Afin de conduire les demandeurs d'emploi vers une qualification adaptée à des postes de travail clairement identifiés et leur permettre d'intégrer l'entreprise dans les meilleures conditions, l'Etat et la Région décident de financer des actions de formation d'adaptation ou de spécialisation permettant l'accès à ces emplois.

RESULTATS ATTENDUS

Accès à la formation et au recrutement de demandeurs d'emploi prioritaires, ciblés par l'Etat et la Région.

Création d'emplois durables (C.D.D de plus de 6 mois, C.D.I) dans la région Nord - Pas de Calais.
Ancrage des entreprises dans leur territoire.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Bénéficiaires :

Les actions de formation seront en priorité mises en oeuvre par un organisme extérieur à l'entreprise et repéré, dans la mesure du possible, dans le cadre de l'offre de formation de la Région ou de l'Etat.

Public concerné

Demandeurs d'emploi de niveau 4 ou infra 4 et, notamment, jeunes et personnes sortant des actions de formation financées par l'Etat ou la Région.

Critères de sélection des opérations

L'ensemble des actions mises en place devra permettre l'intégration dans un emploi durable (C.D.D. de plus de six mois).

L'entreprise devra satisfaire aux exigences suivantes :

- Recruter les stagiaires en fin de formation dans les conditions de contrat définies lors de la négociation et sur les profils de poste préalablement établis ;
- Mettre en place un tutorat pendant la période de formation (et en définir d'emblée les modalités de mise en oeuvre) afin de pouvoir réguler le contenu de la formation ;
- Ne pas avoir procédé à des licenciements économiques lors des douze derniers mois.

Taux d'intervention :

Les taux de financement et la durée des actions seront établis en référence aux coûts et durée en vigueur dans le cadre de l'offre de formation de la Région ou de l'Etat.

Conditions particulières d'intervention

Les opérations complexes permettant de former à la fois des salariés qui accèdent à un autre poste de travail plus qualifié et les demandeurs d'emploi amenés à remplacer ces salariés seront encouragées.

Des prestations d'accompagnement des bénéficiaires à l'issue de la formation pourront être mises en oeuvre jusqu'à la confirmation du contrat de travail, en fonction des besoins décelés, liés au profil des personnes.

L'articulation avec les démarches économiques de la Région sera recherchée

Dispositif d'instruction

Création d'une enveloppe spécifique "S.A.E/développement régional", alimentée par l'Etat et la Région et déléguée à l'A.N.P.E.

Mobilisation de cette enveloppe sur décision de l'A.N.P.E en accord avec les acteurs locaux et dans le respect du cahier des charges négocié entre l'Etat et la Région.

MODALITES DE SUIVI

Elaboration d'un cahier des charges relatif aux opérations éligibles et aux modalités de mise en oeuvre.

Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation composé des représentants de l'Etat, de l'A.N.P.E et de la Région, chargé notamment de faire le point sur les opérations engagées, au regard du cahier des charges.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 14 MF (2,1343 M€)

Région : 21 MF (3,2014 M€)

INDICATEURS

- Nombre des entreprises concernées (*)
- Nombre de recrutements par type de statut des emplois créés à 6 mois.
- Nombre de personnes formées rapporté au nombre de personnes recrutées dans les entreprises concernées
- Nombre de bénéficiaires par niveau de formation au moment de l'entrée en formation
- Nombre de femmes bénéficiant des actions et nombre d'hommes bénéficiant des actions

(*) la taille, la nature de l'activité et le lien d'exercice des entreprises accompagnées feront également l'objet d'une collecte d'informations.

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Ce moyen d'action concourt au développement durable dans la mesure où il :

- Augmente la solidarité sociale en favorisant la qualification et l'insertion professionnelle de publics ciblés ;
- S'appuie sur la mise en place d'un partenariat local visant à assurer la complémentarité d'intervention des différents acteurs ;
- Permet la création d'emplois nouveaux sur le territoire régional ;
- Prend en compte les attentes des partenaires locaux ;
- Met en cohérence les politiques économiques et de formation ;
- Favorise l'ancrage des entreprises dans leur environnement.

21. ACCOMPAGNER PAR LA FORMATION, LA CREATION D'ACTIVITE ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Moyen d'action 21.3

Favoriser le développement de l'encadrement (technique, commercial et de gestion) des entreprises par la formation d'ingénieurs et de cadres supérieurs

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Constats – Fondements

Lors de l'élaboration du Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle des Jeunes en 1995, le constat a été établi d'une carence de la Région du Nord-Pas de Calais en emplois stratégiques. De qualification de niveau cadre, ingénieur ou équivalent, ces emplois ont été définis au croisement de secteurs d'activités et de professions :

Gestion - Industrie : Cadres de direction, d'administration et de finances des établissements industriels ;

Recherche - industrie : Ingénieurs et cadres de recherches d'études et d'essais des établissements industriels ;

Commercial - Industrie : Ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux et de la publicité dans les établissements industriels ;

Informatique : Ingénieurs et cadres de l'informatique dans les établissements industriels ;

Recherche : Chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;

Information : Cadres et emplois supérieurs de l'information ;

Services : Cadres des services aux entreprises ;

Banque - Assurance : Cadres des banques et des assurances ;

Commerce de gros : Cadres des commerces de gros et interindustriels ;

Télécommunications : Ingénieurs et cadres des postes et télécommunications ;

Transports : Ingénieurs et cadres des transports ;

Art: Artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.

Quatrième pour le nombre d'emplois, le Nord-Pas de Calais ne se situe qu'en huitième position pour le nombre d'emplois stratégiques. Ces emplois qui jouent aujourd'hui un rôle moteur dans la dynamique des économies régionales sont pour l'essentiel concentrés dans des pôles urbains. Les villes de la Région apparaissent très mal positionnées : Lille (18ème rang national), la seconde ville Arras (66ème rang).

Cette relative carence constitue l'un des éléments explicatifs de la difficulté de la Région à se redéployer sur des activités nouvelles à forte valeur ajoutée et à pleinement profiter de sa position géographique.

C'est la raison pour laquelle, l'Etat et la Région ont contractualisé au titre de l'article 44 du Contrat de Plan précédent avec l'objectif de renforcer le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de formation supérieure pour renforcer l'encadrement des entreprises (programme PICS).

Description

Le programme Ingénieurs et Cadres Supérieurs (PICS) est destiné à des demandeurs d'emploi et des salariés âgés de plus de 25 ans et ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

Les formations doivent obligatoirement mener à des diplômes reconnus par l'Etat ou titres homologués de niveaux I et II (DESS, DEA, Maîtrise, Ingénieurs...).

En 1997 et 1998 la participation de l'Etat a été de 20 MF (3,0490), la Région de 2 MF (0,3049).

En 1999-2000, l'élaboration de la Commande Publique a permis de reconfigurer les actions en fonction des typologies définies selon les axes de la politique du Conseil Régional :

- SUDES : IUP Métiers de la Formation | CRRP (mission
- DESS Responsable de Formation | formation de formateurs) ;

- CEPPEES : DESS développement local (commande publique DP 17) ;

- SUDES : (IAE Lille III-Littoral-Valenciennes-Artois : mesures d'accompagnement en amont des formations générales) ;

- Unités de valeurs mobilisables ;

- Auto-formation ;

- Cycles spécifiques ;

- Valorisation des acquis et des compétences.

Contribution à l'objectif opérationnel

Aujourd'hui la Région et l'Etat proposent de reconduire le principe de ce programme en fonction des objectifs généraux suivants :

- Favoriser les évolutions technologiques des entreprises en adoptant l'offre de formation aux besoins de compétences identifiées ;

- Permettre la progression professionnelle des techniciens supérieurs et des cadres intermédiaires en facilitant leur accès à des filières diplômantes ;

- Réduire ainsi le déficit en cadres supérieurs et ingénieurs en alimentant le tissu régional en emplois stratégiques.

Le dispositif comprendra :

- Des actions de formation ;
- Des mesures d'accompagnement en amont et en cours de formation ;
- Des projets d'ingénierie pédagogique visant l'émergence de formations nouvelles.

Seules les personnes originaires de la Région seront choisies ; les périodes en entreprises seront réalisées dans la Région.

La validation des acquis professionnels et personnels sera favorisée.

La mixité des publics (demandeurs d'emploi et salariés ; plan de formation en entreprise) sera la règle.

L'Etat interviendra pour le public demandeur d'emploi.

RESULTATS ATTENDUS

Réduction de l'écart du taux d'emplois stratégiques par rapport à la moyenne nationale.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité de pilotage Etat/Région sera mis en place pour la mise en oeuvre et le suivi du programme.

Bénéficiaires :

Universités de la Région Nord-Pas de Calais et autres organismes de formation spécialisés dans les formations d'ingénieurs et cadres

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 16 MF (2,4392 M€)

Région : 5 MF (0,7622 M€) (dans la commande publique)

INDICATEURS

- Nombre de personnes en reconversion, nombre de demandeurs d'emploi, nombre de stagiaires entreprises.
- Nombre de bénéficiaires trouvant un emploi dans la région Nord/Pas-de-Calais à 3 mois et à 6 mois
- Nombre de bénéficiaires du dispositif

22. MODERNISER ET ADAPTER L'APPAREIL DE FORMATION

ETAT DES LIEUX

La mise en oeuvre des politiques publiques de formation professionnelle continue passe par la mobilisation d'intervenants spécialisés chargés tour à tour, et de façon coordonnée, d'apporter les savoir-faire nécessaires à l'accueil, l'orientation, l'accompagnement, la formation et le suivi des étapes des parcours ; ces savoir-faire concernent la préparation, le développement et la gestion des étapes proposées aux publics en demande d'insertion, de qualification et d'emploi.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

Garantir une formation de qualité en mettant en oeuvre un programme de rénovation et de modernisation, des équipements (les technologies de l'information et de la communication seront développées).

Favoriser la mise en réseau des acteurs des pôles accueil, orientation, formation validation afin d'engager les démarches qualité nécessaires à l'amélioration des formations autour du concept de pôles de compétences.

Moyens d'action

22.1 - Accompagner la montée en qualité des organismes de formation.

22.2 - Aider à la modernisation des équipements des organismes de formation.

22.3 - Accompagner l'organisation administrative et financière des organismes de formation.

22.4 - Développer la formation maritime continue.

RESULTAT ATTENDUS

- Montée en qualité des organismes de formation.
- Meilleure mise en relation des fonctions d'accueil et de prestations de formation.
- Harmonisation de l'offre de formation : lui donner plus de cohérence, mieux l'adapter aux besoins des individus et des réalités économiques des territoires.
- Engagement de la réflexion sur l'égalité professionnelle hommes / femmes au sein de la mise en réseau des acteurs.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 203 MF (30,9472 M€) [dont 2 MF (0,3049 M€) pour le Ministère de l'Équipement].

Région : 119 MF (18,1414 M€).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité d'intervention 5, ainsi que pour le moyen d'action 45-2 (TIC).

INDICATEUR DE RESULTAT

- Part des financements privés dans le chiffre d'affaire des organismes de formation

INDICATEURS DE REALISATION

- Nombre de places créées
- Nombre de places requalifiées
- Nombre d'organismes qui bénéficient des aides

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Nombre de CDI dans les organismes de formation
- Nombre de CDD dans les organismes de formation

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cet objectif opérationnel est complémentaire à celui relatif au soutien des parcours d'accès à la qualification. Il amène les moyens nécessaires au développement qualitatif des processus de production et de gestion des services proposés aux publics par l'appareil de formation aux publics cibles.

CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

Cette politique d'équipement sera menée avec le réel souci d'en faire un outil d'aménagement du territoire au plus proche de l'utilisateur.

L'Etat consacrera 20 MF (3,0490 M€) de son enveloppe pour cet objectif opérationnel au volet territorial.

22. MODERNISER ET ADAPTER L'APPAREIL DE FORMATION

Moyen d'Action 22.1

Accompagner la montée en qualité des organismes de formation

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Continuer à accompagner la structuration et la modernisation des prestations d'orientation, d'information, d'accompagnement et de formation par l'intervention du C2RP.

Le C2RP s'adresse à l'ensemble des professionnels qui interviennent dans le champ de la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi ou des salariés : les formateurs et responsables d'organismes de formation, les informateurs, les conseillers - bilan, les orienteurs, les consultants, les conseillers en formation, les responsables de ressources humaines ou de formation, les membres de Comité d'Entreprise, les représentants d'organisations syndicales et les financeurs publics.

Il se compose de 10 missions :

- le centre de documentation ;
- l'animation ;
- l'offre de formation ;
- l'accompagnement et la professionnalisation des acteurs de la formation, l'analyse et la capitalisation des pratiques et des outils pédagogiques le multimédia, l'alternance et l'individualisation ;
- la lutte contre l'illettrisme ;
- l'assistance technique aux programmes et initiatives communautaires ;
- le programme d'animation régionale des missions locales et PAIO ;
- l'assistance technique du logiciel « Parcours ».

Il s'inscrit dans le cadre de fonctions multiples pour un service adapté aux besoins repérés des pouvoirs publics et des partenaires :

- assurer l'information sur la formation et les métiers ;
- mettre en oeuvre des formations pour les acteurs de la formation ;
- accompagner le développement des organismes de formation ;
- agir contre l'illettrisme ;
- suivre les dispositifs pédagogiques expérimentaux ;
- capitaliser les outils et les pratiques pédagogiques ;
- assister les porteurs de projets européens ;
- harmoniser les pratiques au sein des structures d'accueil des jeunes ;
- animer les réseaux de professionnels de la formation et de l'information.

L'Etat contribuera au fonctionnement de l'OREF à hauteur de 7 MF (1,0671 M€) dans le cadre du Contrat de Plan.

La Région accompagnera le fonctionnement de l'OREF par un conventionnement spécifique.

RESULTATS ATTENDUS

Evolution qualitative de l'appareil de formation.

Liens structurants entre besoins et offre de formation.

Généralisation de la démarche qualité.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Développement du serveur Internet sur l'information.

Formation des acteurs sur les pôles du programme régional : multimédia, individualisation, évaluation, illettrisme, accompagnement, DIP, orientation, alternance...

Contribution à l'intégration de la démarche qualité.
Animation Régionale des Missions Locales.

Mise en place de dispositifs d'information sur les métiers sous toutes ses formes, en ayant recours aux NTIC dans une optique territoriale.

Le C2RP agit en collaboration avec les partenaires multiples, institutionnels acteurs socio-économiques et professionnels qualifiés, pour orienter et mettre en oeuvre ses actions. Il s'appuie sur un réseau de Relais pour les démultiplier sur l'ensemble du territoire.

En outre, un comité de pilotage suit plus particulièrement la fonction d'information sur les formations et les métiers (CARIF).

Bénéficiaires :

Organismes de formation et acteurs de l'accueil et de l'orientation

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 49 MF (7,4700 M€) dont 7 MF (1,0671 M€) convention spécifique OREF
Pour mémoire, 10 MF (1,5245 M€) inscrit au moyen d'action 45 -2 de la priorité 10 de l'axe III

Région : 42 MF (6,4029 M€)

INDICATEURS

- Nombre d'heures / stagiaires réalisées.
- Taux de réalisation du programme régional.

22. MODERNISER ET ADAPTER L'APPAREIL DE FORMATION

Moyen d'Action 22.2

Accompagner la modernisation des équipements des opérateurs de formation professionnelle

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

L'Etat et la Région s'appuient sur un appareil de formation reconnu pour ses compétences et sa capacité d'adaptation au contexte socio-économique pour mettre en oeuvre des actions de formations de qualité.

Il convient dès lors de continuer à accompagner la structuration et la modernisation de l'appareil de formation au sens large, c'est à dire les organismes de formation et les services de l'orientation et du bilan.

Cette politique d'investissement est un outil d'accompagnement à la professionnalisation des opérateurs en vue :

- de la constitution et du renforcement de pôles de compétences ;
- de l'engagement dans une démarche qualité ;
- de la nécessaire adaptation aux initiations technologiques.

Dans le cadre de cette politique les financements FEDER pourront également être sollicités.

RESULTATS ATTENDUS

Modernisation de l'équipement des organismes de formation en lien avec l'évolution technologique des équipements pédagogiques.

Meilleure intégration des NTIC dans les organismes de formation.

Mise aux normes de sécurité des équipements et des bâtiments.

Amélioration de la vie quotidienne des stagiaires.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Programmes

Axes d'interventions, bénéficiaires et critères de sélection des opérations.

L'intervention de l'Etat et de la Région se déclinera de façon différenciée sur les 2 réseaux suivants :

Services de l'orientation : l'objectif sera d'améliorer les moyens de communication entre les différents acteurs de l'insertion pour un meilleur accompagnement des parcours individuels,

Organismes de formation : l'objectif en direction de ces structures sera :

- en priorité d'aider à l'équipement pédagogique, en lien avec les champs de compétences reconnus dans le cadre des commandes publiques ;
- en second lieu, de prendre en compte l'aménagement des locaux par des mises aux normes de sécurité ou par des améliorations de locaux dédiés à la vie quotidienne des stagiaires, autres que ceux de la formation proprement dite.
-

AFPA bénéficiant d'une enveloppe financière définie, l'intervention portera sur :

Etat : la maintenance du patrimoine immobilier et mobilier et la modernisation de l'équipement

Région : la maintenance et/ou la modernisation de l'équipement pédagogique selon les pôles de compétence.

Taux d'intervention :

Il sera défini annuellement dans la lettre de commande

Critères de sélection des opérations :

- être impliqué dans les champs de compétences reconnus dans le cadre des commandes publiques.
- justifier d' un montant de conventionnement avec les financeurs publics depuis au minimum deux années.

Partenaires coordonnateurs et services pilotes :

L'instruction est de la responsabilité de l'Etat et la Région.

Pourront être associés, à titre consultatif, les représentants des grands réseaux tels que la DAFCO, la coordination universitaire, la DRAFPA., la coordination des CCI, la DRAF etc...

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 147 MF (22,4100 M€)

dont 105 MF (16,0071 M€) au titre de l'enveloppe financière destinée à l'AFPA

Région : 70 MF (10,6714 M€)

dont AFPA 21 MF (3,2014 M€)

INDICATEURS

- Nombre d'organismes de formation
- Nombre d'organismes de formation aidés en aménagement
- Nombre d'organismes de formation aidés en équipement
- Nombre de structures d'orientation aidées
- Nombre de structures d'orientation aidées en aménagement
- Nombre de structures d'orientation aidées en équipement
- Nombre d'organismes de formation équipés en NTIC.

22. MODERNISER ET ADAPTER L'APPAREIL DE FORMATION

Moyen d'Action 22.3

Accompagner l'organisation administrative et financière
des organismes de formation

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Les procédures administratives et financières appellent une rigueur dans le suivi des dossiers de la part des Organismes de Formation.

On constate des difficultés réelles pour produire les justificatifs demandés qui doivent permettre notamment la vérification du service fait.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux Organismes de Formation retenus dans le cadre des commandes publiques d'avoir recours à des conseils extérieurs pour les assister dans la définition, l'élaboration d'outils de gestion (compte analytique, tableau de bord...)

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité.

RESULTATS ATTENDUS

Assurer un meilleur suivi des actions de formation (qualité dans la production de justificatifs demandés, cohérence entre le prévu et le réalisé, production des documents financiers mensuellement).

Permettre aux Organismes de Formation d'améliorer qualitativement les éléments financiers, comptables demandés, pour obtenir les financements publics (Europe, Région, Etat).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Bénéficiaires :

Organismes de Formation

Critères de sélection des opérations :

Organismes de Formation retenus dans la commande publique.

Cohérences et pertinences / financements publics.

Caractère obligatoire en cas de «contrôle positif ».

Taux d'intervention :

Taux d'intervention maxi 88% TTC

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 5 MF (0,7622 M€)

Région : 7 MF (1,0671 M€)

22. MODERNISER ET ADAPTER L'APPAREIL DE FORMATION

Moyen d'Action 22.4

Développer la formation maritime continue

ETAT DES LIEUX

La région Nord Pas-de-Calais est le siège du 1^{er} port de pêche national et du plus grand centre européen de traitement des produits de la mer. Le contrat de plan précédent a mis l'accent sur la modernisation et la mise aux normes de la filière. Il convient maintenant de conforter la situation des producteurs de la pêche en leur permettant de suivre les évolutions auxquelles ils sont confrontés. Dans ce contexte, l'adaptation et le développement des moyens consacrés à la formation maritime continue constituent des priorités. Par ailleurs l'élévation du niveau de qualité des prestations fournies par la formation maritime doit être recherchée pour mieux répondre aux besoins de la filière.

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

Adaptation et développement des moyens du lycée maritime de Boulogne-sur-mer / Le Portel consacrés à la formation continue. Soutien des initiatives et des démarches qualité (accueil et présentation de l'établissement, qualité de l'enseignement...).

RESULTATS ATTENDUS

Tout en gardant la cohérence de l'établissement, créer une véritable plate forme dédiée à la formation continue maritime. Amélioration du niveau des prestations du lycée.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Partenaires concernés et contributions financières respectives :

Etat : 2 MF (0,3049 M€) (Ministère de l'Equipement)

Partenariat envisagé :

Organisations professionnelles

Municipalités

Fonds européens

23. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT QUALITATIF D'APPRENTISSAGE

ETAT DES LIEUX:

Ce dispositif concerne 16 506 apprentis recensés au 01/01/2000, formés par 41 organismes gestionnaires de C.F.A. sur 113 lieux de formation.

La répartition par niveau de diplôme préparé est la suivante:

68% de niveau V: CAP, BEP, Mentions complémentaires, et Certificat de qualification technique
22% de niveau IV: Bac Pro, Brevet Professionnel, Brevet Technique, Brevet Technique de Maîtrise
10% de post- Bac: BTS, DUT, Maîtrise, Ingénieurs.

Les domaines professionnels les plus représentés sont le Bâtiment- électricité- électronique, l'alimentation, le commerce- tertiaire de bureau.

DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

S'agissant de jeunes, l'effort en faveur d'une qualification en adéquation à l'emploi doit être maintenu. L'apprentissage doit permettre aux jeunes qui s'y inscrivent d'acquérir une qualification professionnelle en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

L'apprentissage est un dispositif de formation initiale sous contrat de travail, sa cohérence avec le projet professionnel du jeune et le diplôme préparé doit prévenir les ruptures de contrats.

Ce dispositif est pour le Conseil Régional une compétence de droit commun. Cette dernière est cependant, sur certains domaines, partagée avec d'autres acteurs institutionnels

L'apprentissage concerne notamment les jeunes sortis du système scolaire à temps plein qui ne possèdent ni l'expérience professionnelle, ni le niveau de qualification adapté à l'emploi visé. Ce système, sanctionné par un diplôme ou un titre homologué, s'appuie sur une formation par alternance dans le cadre d'une pédagogie de type inductif.

L'organisation du dispositif s'établit donc, pour sa partie formative, sur une relation structurelle entre le public concerné, le centre de formation et les entreprises. Les modalités de collaboration mises en place entre l'Etat et la Région confortent la pertinence du dispositif comme un élément important, visant à la fois une économie performante et une cohésion sociale.

Les moyens utilisés pour mener un jeune à une insertion dans l'emploi par l'intermédiaire de ce dispositif reposent sur l'objectif d'un renforcement d'actions destinées à l'observation et l'amélioration de l'environnement du jeune et des pratiques formatives.

L'implication des différents acteurs sur l'ensemble du territoire permet de répondre aux besoins économiques et sociaux existants mais aussi de maintenir, de structurer dans certains cas les conditions de vie.

La nécessité d'améliorer les relations existant entre les partenaires concourant à la mise en oeuvre de l'apprentissage et de mieux diffuser l'information à son sujet s'articulera également avec les projets territoriaux prenant en compte l'apprentissage et notamment l'existence d'un C.F.A. comme facteur de développement local.

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 24,5 MF (3,7350 M€) [DRTEFP : 21,5 MF (3,2777 M€), DRAF : 3 MF (0,4573 M€)]

Région : 15,4 MF (2,3477 M€)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Un comité technique de programmation et de suivi sera mis en place pour l'ensemble de la priorité d'intervention 5, ainsi que pour le moyen d'action 45-2 (TIC).

RESULTATS ATTENDUS

- Augmentation du taux d'insertion
- Mise en place de l'observation des poursuites d'étude visant une qualification à l'emploi visé
- Baisse des ruptures de contrats
- Mise en commun des éléments statistiques permettant une lecture fiable des évolutions du dispositif

INDICATEUR DE RESULTATS

- Nombre de sorties du dispositif d'apprentissage identifiant une insertion durable dans l'emploi.

INDICATEURS COMPLEMENTAIRES DE RESULTATS

- Nombre de jeunes poursuivant des études à l'issue des contrats d'apprentissage en fonction d'un projet professionnel repéré
- Nombre de jeunes insérés à l'issue des contrats d'apprentissage pour les contrats de droit commun,
- Nombre de jeunes insérés à l'issue des contrats d'apprentissage pour les contrats aidés
- Nombre de jeunes en rupture de contrat d'apprentissage avec insertion professionnelle

INDICATEUR DE REALISATION

- Nombre cumulé de sorties positives et négatives des dispositifs d'apprentissage

INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- Part des filles en contrat d'apprentissage
- Part des filles en contrat d'apprentissage dans les domaines technologiques et industriels.
- Part des jeunes issus de l'immigration en contrat d'apprentissage
- Part des jeunes issus de l'immigration en contrat d'apprentissage dans les domaines artisanaux

INDICATEUR DE CONTEXTE

- Nombre de jeunes en formation professionnelle, dont :

Part de jeunes en apprentissage
Part de jeunes formés en formation permanente
Part de jeunes en contrat de qualification et autres dispositifs

PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'objectif opérationnel du service est de favoriser le développement qualitatif du dispositif d'Apprentissage

Le développement durable est pris en compte de trois façons distinctes:

Ainsi l'objectif intègre-t-il l'action complémentaire de l'Etat et de la région (DRTEFP, EN et DRAF) pour l'élaboration conjointe d'une banque de données communes pour piloter et réguler le dispositif, afin d'optimiser les parcours des apprentis.

L'objectif opérationnel **incite** à l'amélioration de l'accès de l'information des jeunes sur les métiers et le milieu de l'entreprise, tant pour affiner leur projet professionnel, que pour renforcer l'adéquation entre

ce projet et le champ de l'emploi. L'action régionale devra avoir un effet de levier à la fois sur les structures qui détiennent l'information, et sur celles qui la dispensent.

Cet objectif **incite** également à l'augmentation de la qualification et l'insertion, professionnelles et sociales des apprentis, par la mise en oeuvre d'un processus de soutien et de valorisation des démarches qualité, particulièrement dans la relation CFA/entreprises. Ce processus, animé par la Région, permettra à la fois la mise en place de partenariats dynamiques entre les entreprises et les CFA, et un engagement plus actif des maîtres d'apprentissage dans leur rôle formateur.

Enfin, l'objectif opérationnel **vise**, par l'animation du réseau des CFA et des entreprises, à la structuration du dispositif à l'attention des jeunes, afin de faire correspondre l'offre et la demande de contrats d'apprentissage. Cette action sera menée grâce à un partenariat de qualité avec des opérateurs repérés.

L'ensemble des problématiques régionales, notamment économiques et de cohérence entre les dispositifs de formation., devront être prise en compte.

Les partenariats inter institutionnels seront développés.

L'on recherchera l'adéquation des jeunes formés avec les besoins économiques repérés sur les territoires, en vue d'un maintien, voire d'un développement de l'emploi sur ces derniers (création et reprise d'entreprises artisanales...)

De nouvelles activités créatrices d'emplois seront repérées, notamment dans les domaines agricoles et para-agricoles

Il sera nécessaire de repérer dans les actions de formation celles dirigées vers des problématiques d'aménagement de l'espace ou d'environnement.

L'équité sociale sera renforcée par un accès facilité au dispositif.

L'égalité des chances sera recherchée, permettant l'accès d'une part des jeunes filles aux formations qui mènent à des métiers industriels, et d'autre part des jeunes d'origine étrangère aux métiers de l'artisanat.

23. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

Moyen d'action 23-1

Développer les partenariats pour piloter, réguler le dispositif d'apprentissage et optimiser les parcours

DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

La compétence partagée du dispositif de l'apprentissage nécessite la mise en place d'outils permettant de piloter et réguler celui-ci afin notamment d'optimiser les parcours des jeunes.

L'établissement d'un cahier des charges commun aux différentes institutions permettra la prise en charge de problématiques communes concernant l'apprentissage.

Afin que le jeune puisse, à travers l'apprentissage, mettre en oeuvre un projet professionnel raisonné, il est nécessaire de développer des actions visant la confirmation de celui-ci.

Ces actions permettront d'optimiser d'une part son parcours, et également d'opérer une observation de son suivi dans l'insertion, et d'évaluer alors la pertinence du parcours dans sa globalité.

Cette pertinence du parcours sera faite en rapport avec le secteur économique, tant par l'information des jeunes sur les métiers et le milieu de l'entreprise, que sur l'animation d'un réseau entre entreprises et centres de formation d'apprentis.

Cette problématique pourra s'appuyer notamment sur des études visant l'identification des évolutions du secteur économique

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 18 MF (2,7441 M€) (DRTEFP)

Région: 7 MF (1,0671 M€)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Les problématiques communes inter institutionnelles seront analysées

Des groupes d'échange de pratiques sur le développement d'une pédagogie individualisée seront mis en place.

Les évolutions du dispositif, notamment en terme d'effectifs vont être prises en compte.

Les bénéficiaires seront le jeune, les CFA et les services concernés au sein des différentes institutions.

Programmes

L'élaboration et l'opérationnalisation d'une banque de données commune nominative des apprentis (EN-SAIA, DRTEFP, DDTEFP, DRAF, DDA, CR)

Le développement de l'utilisation des NTIC facilitant la mise en place des parcours et la pédagogie individualisés

L'information des jeunes sur les métiers et le milieu de l'entreprise. L'animation du réseau entre entreprises et CFA, notamment pour la prise en compte de l'égalité des chances.

23. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

Moyen d'action 23-2

Développer la qualité du dispositif apprentissage particulièrement dans la relation CFA/entreprises.

DEFINITION

Deux acteurs sont essentiels dans la formation alternée par apprentissage, l'entreprise en tant qu'acteur économique pour l'acquisition de la pratique et le centre de formation. Il est nécessaire d'optimiser la relation formatrice entre ces deux protagonistes.

Il est nécessaire de favoriser les actions permettant le développement qualitatif du dispositif de formation par apprentissage.

RESULTATS ATTENDUS

Augmentation de l'engagement des maîtres d'apprentissage dans l'accueil, la formation et l'évaluation des jeunes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

L'apport qualitatif bénéficie en premier lieu aux jeunes, en s'appuyant sur une organisation et une pédagogie adaptées. Ces deux bases devront être identifiées et cohérentes tant dans l'entreprise que dans le CFA.

Les partenaires seront ainsi à la fois les acteurs de la formation et les services des institutions de tutelle (Région, Education Nationale, DRTEFP, DRAF).

Puisque les compétences sur ce dispositif sont multipartenariales, le dispositif d'instruction prendra nécessairement en compte cette caractéristique.

L'un des axes d'intervention principal sera d'enrichir les échanges entre les différents acteurs de la formation , et de créer les conditions d'évolution de leurs représentations mutuelles.

Programmes

Le soutien et la valorisation des démarches qualité et formation en entreprise

Le soutien et le développement d'actions de formation de maîtres d'apprentissage et de formateurs

PARTENARIAT ET FINANCEMENT

Etat : 6,5 MF (0,9909 M€) (DRTEFP : 3,5 MF (0,5336 M€), DRAF : 3 MF (0,4573 M€)

Région : 8,4 MF (1,2806 M€)

INDICATEUR

- Nombre de maîtres d'apprentissage qui participent à des actions de formation à la pédagogie de l'alternance et à l'évaluation formative des jeunes